



ASL : BUDGET 2022-2023

(K€ = 1000 €)

| | |
|---|---------------------|
| ABONNEMENT FIBRE | <u>156</u> |
| ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT DU DOMAINE | <u>342</u> |
| HONORAIRES | <u>36</u> |
| FRAIS DE JUSTICE - AVOCATS | <u>4</u> |
| GARDIENNAGE | <u>44</u> |
| SECRETARIAT-POSTE-TELEPHONIE | <u>14</u> |
| ASSURANCE - TAXES -FRAIS | <u>36</u> |
| CONVENTION ESPACES LUDIQUES | <u>586</u> |
| AMORTISSEMENTS | <u>14</u> |
| TRAVAUX VOIRIES | <u>70</u> |
| <u>APPEL PREVU</u> | <u>1 300</u> |
| APPEL DE FDS CONVENTION ESPACES LUDIQUES | 586 |
| APPEL DE FDS CHARGES COURANTES | 408 |
| APPEL DE FDS ABONNEMENT FIBRE | 156 |
| APPEL DE FDS TRAVAUX EMBELLISSEMENT SUR 2 ANS | 80 |
| APPEL DE FDS TRAVAUX VOIRIES SUR 5 ANS | 70 |

Les frais budgétés ont été prévus quasiment à l'identique des frais engagés sur l'année 2021/2022.

Nous apportons cependant quelques précisions sur les postes suivants :

- Espaces verts 40k€ , qui tient compte d'une présence renforcée du prestataire en été (idem 21-22)
- Frais d'entretien de 75 k€ contre 73k€ l'an passé
- Amortissements : à hauteur de 11 k€ sur 2022-2023 , 5k€ pour les Investissements existants, 6 k€ pour la maison PSM06.

Le budget d'investissement lié aux travaux d'embellissement a été respecté, les 80 € par propriétaire budgété l'an dernier sont donc maintenus pour le même montant.

propriétaire du fait de l'effondrement des chaussées, une étude a été lancée afin d'effectuer des travaux en vue de renforcer les voiries et ainsi éviter de se retrouver à nouveau dans cette situation.

A ce jour, l'estimation des travaux serait comprise dans une fourchette entre 200 et 300 k€, les devis définitifs n'ayant pas été encore tous reçus.

Afin de lisser ce coût important auprès des propriétaires, il a été décidé de demander l'octroi d'un crédit de 250 k€ sur 5 ans. Le coût global du crédit à un taux d'emprunt de 3% sur 5 ans serait d'environ 270k €, soit 70 € par propriétaire sur 5 ans.

De ce fait, il est proposé un budget de 1 300 € cette année en tenant compte de cet investissement sur 5 ans.

La plus importante variation concerne l'appel de Fonds attribuée à la convention des Espaces Ludiques Lamy, pour laquelle une augmentation conséquente a eu lieu sur 2021-2022 (+30k€) du fait de la réévaluation annuelle selon l'indice du coût de la construction (prévu à la convention). L'appel de Fonds a donc été réajusté en fonction des charges 2021-2022.

La hausse prévisionnelle sur 2022-2023 sera de l'ordre de 25k€ et sera normalement financé par les autres produits, comme cette année (Parkings, Produits financiers, refacturations diverses).

Sans les appels de fonds de 150 € par propriétaire - investissements d'embellissement et travaux de voiries (80€ par propriétaire sur 2 ans – dernière année 2022-2023 et 70 € par propriétaire sur 5 ans), les frais engagés seraient à hauteur de 1 150 € par propriétaire en comprenant notamment le coût d'abonnement à la fibre représentant 156 € par propriétaire et la convention Espace Ludique pour 586 € par propriétaire, soit 742 € par propriétaire pour ces 2 lignes de charges.